

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL de SAINT SERVAIS du 11 avril 2024

Délibération N° : 2024 - 04 - 06

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Servais, dûment convoqué le 3 avril, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Ty Léon, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice 15 – présents : 13 - votants : 15.

Membres en exercice :	Présents :	Votants :	Pour :	Contre : 0	Abstention : 0
	13	15	15		

Présents : Bernard MICHEL, Thierry MAGUERESZ, Marie-Laure GRALL, Benoît RIOU, Paul LAURENT, Christel ABGRALL, Gwendoline LE BRICQUIR, David LE BORGNE, Aurélie VEN, Corentin PARENT, Benjamin TREGUER, Fabienne MADEC, Jérôme BOITE.

Absentes excusées : Valérie PAUL a donné pouvoir à Thierry MAGUERESZ.
Virginie MASSEY a donné pouvoir à David LE BORGNE.

Secrétaire de séance : Corentin PARENT.

Secrétaire de séance adjoint : Isabelle CREIGNOU (Secrétaire de mairie).

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT – Commune

Monsieur le Maire rappelle le résultat de clôture de la section d'exploitation de l'exercice 2023, et demande au Conseil Municipal d'affecter l'excédent.

- RECETTES : 733 583,98 €
 - DEPENSES : 632 333,14 €
- Soit un excédent d'exploitation 2023 de 101 250,84 €

Cumulé avec le report d'excédent reporté de 53249€
Soit excédent d'exploitation reporté de 154 499,84 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **DÉCIDE** d'affecter l'excédent d'exploitation cumulé 2023, d'un montant de 154 499,84 € à l'article 002 (résultat d'exploitation reporté) en fonctionnement du budget primitif 2024.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le Compte administratif Assainissement 2023.

Le Secrétaire de Séance,



Le Maire,
Bernard MICHEL

